

ASSURANCE.

autorisation à elles accordée par le gouvernement fédéral; ces statistiques ne comprennent pas, par conséquent, les affaires des compagnies travaillant en vertu d'une autorisation accordée par les gouvernements provinciaux; elles sont compilées d'après les rapports du Surintendant des Assurances, et se divisent en trois classes comprenant: 1^o, les assurances contre l'incendie; 2^o, les assurances sur la vie, et 3^o, les assurances diverses, comprenant risques d'accidents, de garantie, de responsabilité d'employés, de maladie, les assurances contre les voleurs, la grêle, les chaudières à vapeur, les trombes, la température, le transport intérieur, les automobiles, les fuites des réservoirs d'incendie, le bétail, ou garantissant les titres de propriété. Dans tous les cas, ces statistiques sont relatives aux affaires traitées durant l'année civile.

L'année 1913 est la dernière pour laquelle on peut se procurer les statistiques finales et complètes du Département des Assurances; mais là où c'est possible, nous avons donné pour 1914 les chiffres de "Abstract of Statements of Insurance Companies in Canada," publié, sujet à correction, le 2 mars 1915. Pour ce qui est de l'assurance contre l'incendie faite en Canada, nous avons pu, cette année, donner les chiffres, sujets à correction pour 1914 (tableau 56), ainsi que les chiffres avec correction finale pour 1913 (tableau 55). De même, pour l'assurance autre que sur la vie et contre l'incendie, les chiffres sujets à correction pour 1914 (tableau 77), en outre des chiffres avec correction finale pour 1913 (tableau 76). Dans tous les cas, les chiffres pour 1914 sont sujets à correction après la publication des rapports complets pour cette année.

Assurance contre l'incendie.—L'assurance contre l'incendie, au Canada, était, en 1913, entre les mains de 84 compagnies, dont 29 canadiennes, 24 britanniques, 29 américaines et 2 françaises. C'était une augmentation de 4 compagnies sur 1912. Le montant total couvert par les polices d'assurance contre l'incendie, nouvelles et renouvelées, prises durant l'année 1914, a été de \$3,099,452,177, contre \$2,925,200,553 en 1913, et \$2,374,161,732 en 1912. Les primes exigées d'après ces polices se sont montées à \$36,122,015, contre \$36,032,460 en 1913 et \$30,639,867 en 1912. Le montant total des risques, en 1914, était de \$3,448,606,887.

Assurance sur la vie.—L'assurance sur la vie, au Canada, était pratiquée, en 1913, par 45 compagnies actives, dont 27 canadiennes, 7 britanniques, une coloniale et 10 américaines. Le montant total assuré par les polices sur la vie prises pendant l'année, s'est élevé à \$231,608,546, contre \$219,205,103, en 1912, soit une augmentation de \$12,403,443. Les polices émises par les compagnies canadiennes se sont élevées à \$131,493,582, soit une diminution de \$9,774,014; celles des compagnies britanniques et coloniale se sont élevées à \$6,950,695, diminution de \$369,257 et celles des compagnies américaines à \$93,164,269, augmentation de \$22,546,714. Le montant total des assurances sur la vie en force au Canada pendant l'année 1913, à la date où les relevés ont été publiés, était de \$1,168,590,027, soit une augmentation sur 1912 de \$98,281,358 répartis comme suit entre les trois différentes catégories de compagnies: canadiennes, \$750,637,902 (augmentation de \$43,981,785); britanniques et coloniale, \$58,176,795 (augmentation de \$3,639,070); américaines, \$359,775,330 (augmentation de \$50,660,503).